

Appel à projet Remobilisation des friches agricoles Pays mornantais : aide au propriétaire

La communauté de communes du Pays mornantais, souhaitant conserver une vocation agricole des terrains classés en PENAP⁽¹⁾, a mis en place un dispositif financier pour accompagner les propriétaires et les agriculteurs dans la remise en culture de friche, ayant un potentiel agricole.

Je soussigné, _____ résidant⁽²⁾ à _____ ,
_____ Propriétaire des parcelles :

Section cadastrale	N° Parcelle cadastrale	Section	Commune

souhaite bénéficier d'une aide financière pour la remise en culture de friche agricole.

Pour cela, je m'engage à louer les parcelles concernées à un agriculteur en contractant :

- Un bail rural : engagement de 9 ans
- Une convention de mise à disposition SAFER : engagement de 5 ans

J'ai, par ailleurs, bien pris connaissance du fait que la remise en culture ne serait pas à ma charge.

Aide proposée par la COPAMO :

Type de contrat	Montant
Bail rural	340 € / ha
Convention de mise à disposition SAFER	200 € / ha

Une aide minimale forfaitaire de 100 € sera accordée pour tout dossier dont le montant total serait inférieur. Le cas échéant l'aide sera versée au à l'usufruitier ou à l'indivisaire désigné sur la fiche de demande de subvention.

Calcul du montant de l'aide :

Type de contrat	Surface cadastrale	Montant

Afin de procéder au versement de l'aide, le contrat de location, la convention de mise à disposition Safer ou la promesse de bail, en bonne et due forme (modèles en annexe), signée par toutes les parties, devra impérativement être fourni à la COPAMO.

A _____ le _____
Signature

Pour le versement de l'aide, veuillez svp nous transmettre un RIB.

⁽¹⁾ Périmètre de protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

⁽²⁾ Préciser svp l'adresse complète